

## RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

### **La question de la vie privée n'est pas d'avoir ou non quelque chose à cacher, mais de savoir si vous maîtrisez les informations qui circulent sur vous**

De Terwangne, Cécile

*Published in:*  
Petits entretiens de la vie privée

*Publication date:*  
2016

*Document Version*  
le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

*Citation for published version (HARVARD):*  
De Terwangne, C 2016, La question de la vie privée n'est pas d'avoir ou non quelque chose à cacher, mais de savoir si vous maîtrisez les informations qui circulent sur vous. dans *Petits entretiens de la vie privée: expérience quotidienne sur le web*. Presses universitaires de Namur, Namur, pp. 99-105.

#### **General rights**

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

#### **Take down policy**

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.



## Cécile de Terwangne

« La question de la vie privée n'est pas d'avoir ou non quelque chose à cacher, mais de savoir si vous maîtrisez les informations qui circulent sur vous. »

### ***Y a-t-il une certaine uniformité, homogénéité des points de vue au sein du monde juridique, en matière de protection des données à caractère personnel ?***

Il y a une vraie confrontation d'intérêts au sein du monde juridique : d'un côté, les *intérêts d'un individu libre*, et de l'autre, des *intérêts économiques*. D'un côté, des juristes sensibilisés à la question des libertés défendent l'intérêt de l'individu libre : « je dois maîtriser ma vie », « je dois choisir si je suis d'accord que mes données personnelles soient diffusées ». Ces juristes veulent permettre aux individus de retrouver une maîtrise perdue à cause du développement des technologies. De l'autre côté, il y a les juristes d'entreprise et certains avocats qui voient le droit comme un obstacle et qui défendent des intérêts économiques. Ceux-là ne sont pas en faveur de législations qui interdisent, mais plutôt de législations qui accompagnent, avec certaines exigences/contraintes, le développement de la technique. On est aujourd'hui face à une confrontation de valeurs dans le monde juridique, que j'observe de façon flagrante au sein de l'Union européenne. Il suffit de regarder comment se passe la révision d'un côté de la convention du Conseil de l'Europe, et de l'autre, de la directive européenne...

### ***Comment se passent les négociations dans chacun des cas de figure ?***

Le Conseil de l'Europe, basé à Strasbourg, a été créé pour veiller au développement des droits et des libertés fondamentales ; je suis personnellement envoyée là-bas comme experte juriste pour la révision de la convention<sup>1</sup>,

<sup>1</sup> Il est ici fait référence à la *Convention 108 pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel* (Conseil de l'Europe, Strasbourg, 28 janvier 1981). Cette convention est basée sur une réflexion autour de la question de la confrontation entre le droit à la vie privée et les nouvelles technologies. Un travail de modernisation est actuellement en cours pour être en adéquation avec la réalité de notre monde hyperconnecté, et pour devenir la référence mondiale en matière de protection des données.

La Convention 108 complète l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) relatif au *droit au respect de la vie privée et familiale* (Cour européenne de Strasbourg, 1950). En effet, en 1950, les nouvelles technologies n'existaient pas encore ; le texte a été interprété et adapté par la Cour européenne, au vu des problématiques actuelles, mais n'a jamais été modifié. Sur base de la seule et unique phrase de cet article, la Cour a tiré une série d'applications, dont notamment la protection des données à caractère personnel. Les États ont

depuis trois ans, avec tous les délégués nationaux, et les États-Unis sont présents comme observateurs. Je peux témoigner du peu de pression venant de l'extérieur, les délégués connaissent leur sujet et travaillent de façon constructive à l'élaboration d'un texte équilibré et respectueux des droits de l'homme. La révision du texte vise à protéger les droits, estimant qu'ainsi les individus auront plus confiance dans le système, participeront plus, et les intérêts économiques seront comblés aussi.

De l'autre côté, la révision de la Directive européenne<sup>2</sup> se passe à Bruxelles, au Parlement européen. Là-bas, j'observe un lobbying épouvantable, principalement par les grandes maisons américaines telles que Google, Facebook et Microsoft, qui passent leur temps à rencontrer tous les parlementaires en clamant l'idée qu'il faut autoriser le développement de systèmes qui utilisent les données des individus, parce que de tels systèmes permettent à internet de rester gratuit ; ils menacent d'offrir des services payants si la directive européenne venait à renforcer la protection des données à caractère personnel. Et comme les parlementaires ne sont pas spécialistes du droit à la protection de la vie privée et des nouvelles technologies, ils cèdent à la pression. Certains organismes de défense des consommateurs et des droits et libertés fondamentales tentent aussi de faire pression au Parlement européen, mais ils n'ont pas les mêmes moyens financiers que les grosses entreprises américaines. Ce qui me désespère, c'est que l'on pourrait concilier la protection des individus et la maximisation du profit, on pourrait rééquilibrer la situation, mais Google et Microsoft verraient alors leur profit de plusieurs milliards d'euros être réduit à quelques millions...

#### ***Ils ne sont certainement pas prêts à renoncer à quelques millions...***

La planète Google est vraiment effrayante, elle met les individus à nu en les géolocalisant via *Google Places*, en enregistrant les vidéos visionnées sur YouTube, en conservant tous les courriels écrits dans Gmail, en stockant pendant neuf mois tous les mots clés tapés dans le moteur de recherche. Google a une vision très précise de chaque individu : vos centres d'intérêt,

le choix de ratifier ou non la CEDH – presque tous les États membres du Conseil de l'Europe l'ont aujourd'hui signée.

Notons également que de nombreux pays ont aussi une législation nationale qui s'applique en matière de protection de la vie privée. En Belgique, il s'agit de l'article 22 de la *Constitution belge*, selon lequel « chacun a droit au respect de sa vie privée et familiale, sauf dans les cas et conditions fixés par la loi » (1994). Cet article est le pendant belge de l'article 8 de la CEDH, mais est agrémenté de quelques lois plus détaillées que cet article succinct. En France, la question de la protection des données à caractère personnel est régie par la *loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés*, et par l'article 9 du *Code civil de 1804*.

<sup>2</sup> Il est ici question de la *Directive européenne n° 95/46 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données* (Parlement européen et Conseil de l'Europe, 24 octobre 1995). Cette directive vise à harmoniser les principes de protection des données à caractère personnel au sein de l'Union européenne, étant donné la circulation grandissante des individus, des marchandises et des données. La directive est actuellement révisée.

les personnes avec qui vous discutez et à quelle fréquence, ceux avec qui vous échangez des photos, quel genre de vidéos vous aimez, où vous êtes localisé en temps réel. Cela fait peur de voir ce qu'une société américaine privée a entre les mains sur chacun de nous. Facebook, c'est encore pire parce qu'on responsabilise l'individu de son malheur futur : chacun choisit quelles informations il veut diffuser. Il est vrai qu'on peut éduquer au fonctionnement de Facebook, mettre en garde sur le fait qu'une fois publiée, on ne peut plus retirer l'information. Quant aux applications, elles nous échappent complètement : on ne sait pas avec qui on partage ses données, on accepte des conditions rien qu'en téléchargeant.

#### ***Vous reprochez à ces services leur fonctionnement intrinsèque, mais ils sont tellement largement utilisés qu'un retour en arrière semble compromis... Quelles solutions proposez-vous donc ?***

Je ne pense pas qu'il faille condamner ces services, il est vrai qu'ils sont très utiles et largement appréciés... mais il est urgent de remettre de l'ordre dans la législation à leur propos, de rééquilibrer les rapports de force entre les individus complètement mis à nu, et les entreprises qui font un profit hallucinant en utilisant leurs données. Le droit doit trouver un juste milieu, mais ce qui est inquiétant, ce sont les lobbyistes présents à Bruxelles pour défendre leurs intérêts économiques privés. Je crains donc que le texte révisé de la directive européenne ne soit pas équilibré tel qu'un juriste l'aurait équilibré. À notre échelle, un groupe d'académiques a créé lui-même un texte qu'il a fait signer par de nombreux académiques de l'Union européenne. Il dit : « Attention, le texte en projet était bon, arrêtez de le détricoter sous pression d'intérêts privés. » On voit bien qu'aujourd'hui, la problématique de la protection des données à caractère personnel touche toute la société, mais deux visions s'opposent (tout empêcher ou tout permettre), et il est compliqué de trouver un équilibre, une voie médiane.

#### ***Pensez-vous que la transparence – des gouvernements, des administrations, des entreprises – est un frein à la protection de la vie privée ? Transparence et totalitarisme sont-ils liés ?***

La transparence absolue est une catastrophe. Yves Pouillet<sup>3</sup> avait mis en avant cette idée il y a bien longtemps. Tout ce qui est absolu est mauvais selon moi, parce qu'au nom de l'absolu, on écrase d'autres valeurs. Par exemple, il n'y a pas de hiérarchie parmi les droits de l'homme, alors qu'on pourrait croire que le droit à la vie est plus important que le droit à la vie privée... vous avez le droit de tuer votre voisin en cas de légitime défense, mais pas de le torturer. Il y a toujours une confrontation entre les différentes valeurs liées aux droits, qui doit se résoudre par une pondération au cas par cas (on essaie de

<sup>3</sup> Yves Pouillet (1952-), juriste et philosophe belge, est le recteur de l'Université de Namur depuis 2010, et professeur de droit à Namur et à Liège. Ses recherches portent sur la question des nouvelles technologies en matière de vie privée et de libertés.

faire le moins de mal possible à une valeur, au nom de l'autre, mais jamais une valeur ne domine systématiquement une autre). Donc, faire dominer une valeur, la rendre *absolue*, c'est à la limite du totalitarisme. C'est une des raisons pour lesquelles je m'inquiète que toutes nos données personnelles soient entre les mains d'entreprises privées, surtout que l'on découvre aujourd'hui avec l'affaire PRISM<sup>4</sup> que l'administration américaine entretient des liens étroits avec ces entreprises. Je peux comprendre que ce genre de concentration de données sur un individu particulier intéresse l'État un jour ou l'autre, dans le cadre de recherches policières. Mais ce qui m'inquiète particulièrement, c'est que des entreprises privées, cherchant avant tout à faire du profit, y aient également accès. Par exemple, les compagnies d'assurance proposent aujourd'hui aux conducteurs de greffer à leur moteur un ordinateur capable de voir s'ils respectent bien le Code de la route, dans le but de proposer un rabais sur la prime. Voilà de quoi convaincre les gens d'adopter le système. Or c'est dérangeant que ma compagnie d'assurance sache en permanence où je suis pour calculer si je roule bien à du 50 km/h dans une zone limitée à 50 km/h. Je trouve ça très interpellant qu'une société accepte que des entreprises privées ou publiques aient une telle capacité de connaissance sur la vie de quelqu'un : tant d'aspects d'une vie dévoilés et concentrés en un endroit, tant de transparence à la disposition de tous les malveillants, c'est inquiétant.

#### ***Vie privée et transparence sont donc incompatibles selon vous ?***

La transparence peut empêcher la défense de la vie privée de celui qui veut la cacher, mais je pense que la vie privée ne doit pas servir de couverture à celui qui veut faire des actions illégales. C'est la raison pour laquelle je n'aime pas l'approche de ceux qui disent : « je n'ai rien à cacher, je n'ai donc pas besoin de vie privée », parce qu'elle part de l'idée que la vie privée n'est là que pour protéger les malfaiteurs, ce qui est ridicule. Je pense que la question est mal posée : la vie privée, ce n'est pas une question d'avoir ou non quelque chose à cacher, mais de vouloir ou non gérer telle information ou tel comportement publiquement. Je trouve que la confusion est particulièrement flagrante à cause de la vidéosurveillance : quand il y a des caméras de surveillance, les gens ont tendance à lisser leur comportement, juste pour ne pas avoir d'ennuis, alors qu'ils n'ont rien à se reprocher. Comme des amoureux qui ne pourraient pas s'enlacer ou s'embrasser afin de ne pas attirer le regard sur eux, alors qu'ils n'ont rien à se reprocher. J'ai l'impression qu'une vidéosurveillance permanente entraînerait une perte des marges dans la société, un conformisme de chacun pour éviter des ennuis, ce qui serait

<sup>4</sup> PRISM est un programme de surveillance électronique de la National Security Agency (NSA) aux États-Unis, qui cible les citoyens ne vivant pas aux États-Unis. Edward Snowden, ex-consultant de la NSA, a révélé publiquement l'existence de ce programme en juin 2013, et fut contraint à l'exil. Ces révélations ont entraîné de vives réactions dans le monde, notamment des différents chefs d'État mis sur écoute.

dramatique. Il faut aujourd'hui informer les citoyens sur l'idée que la vie privée n'est pas là pour cacher quelque chose, mais pour permettre à chacun de maîtriser et contrôler les situations en lien avec ses données personnelles, qu'elles soient malhonnêtes ou non. Pour reprendre l'exemple de la compagnie d'assurance qui vous géolocalise pour savoir si vous êtes une bonne conductrice, ça me dérange non pas parce que je suis une malfaitrice, mais parce que je veux rester seule maître de mes déplacements. Pourquoi une entreprise privée devrait-elle avoir connaissance de toute ma vie, de mes déplacements, mes relations ?

#### ***Cela vous dérangerait moins si une entreprise publique avait connaissance de ces données ?***

Non, ça me dérange aussi. Ce que je veux dire, c'est que les autorités publiques ont *a priori* un pouvoir de vous ennuyer (en vous arrêtant pour vous fouiller à l'aéroport par exemple) supérieur à une entreprise privée. La nouveauté aujourd'hui, c'est que les entreprises privées aussi ont un pouvoir sur vous : le pouvoir d'augmenter ou de diminuer votre prime d'assurance en fonction de votre profil de conducteur, le pouvoir de vous bombarder de publicités ciblées en fonction des mots clés recherchés dans Google précédemment, etc. Les *Big Brothers* sont aujourd'hui privés et ont plus d'informations sur nous que la police n'en a jamais eu : la police n'aurait jamais écouté vos conversations téléphoniques (sauf avec le mandat d'un juge), mais Gmail peut lire tous vos courriels pour cibler au mieux les publicités qui apparaissent sur votre écran, pour être sûr que vous allez cliquer dessus, puisque Google est payé au nombre de clics... il y a là un vrai problème, mais on l'accepte parce que c'est un « robot » qui lit vos courriels. Mais il y a toujours un humain derrière une machine. Imaginez que quelqu'un chez Google commence à détester un être humain, il a un pouvoir néfaste épouvantable sur lui, parce qu'il connaît tout de cette personne et peut donc jouer sur tous ses centres d'intérêt... c'est très interpellant !

#### ***Au-delà des entreprises privées et des autorités publiques, pensez-vous que « les autres » ont aussi un pouvoir grandissant sur les individus ? N'est-on pas aujourd'hui tous le Big Brother de quelqu'un, donnant ainsi lieu à une société de reconnaissance et de pression mutuelles par les pairs ?***

Je pense que c'est particulièrement vrai chez les jeunes. De nos jours, vous existez au travers du regard d'autrui, votre blog ou votre page Facebook n'a de succès que si les autres mettent des *like* et des commentaires, et votre valeur dépend de la valeur que les autres vous accordent. Les enfants du numérique sont incroyablement dépendants du regard des autres, ce qui peut être terriblement destructeur, ou du moins fragilisant. Je me demande si ce besoin de reconnaissance par les pairs est propre à l'âge ou propre à une génération née dans le numérique : les enfants d'aujourd'hui vont-ils saturer un jour de partager toute leur vie avec tout le monde, d'être constamment sous le regard des autres ? Viendra-t-il un moment où les enfants du numérique

voudront sortir de ce besoin d'extimité ? Il nous faudra plus de recul pour répondre à cette question. Par contre, les observations des psychologues parlent de l'existence d'une détresse parmi les jeunes qui vivent dans une vitrine en permanence : ces jeunes choisissent des images idéales à montrer, où ils sont beaux, souriants, entourés, en vacances... mais comme tout le monde fait ça, quand ils regardent la vitrine des autres, cela leur renvoie une vision très frustrante de leur propre vie (alors qu'ils participent eux-mêmes au mouvement en faisant la même chose). Ils ne se rendent pas compte qu'il y a aussi des failles chez les autres : la photo a été prise pendant le seul rayon de soleil du week-end qui a été complètement raté à cause de disputes, et on ne voit pas vos grosses cuisses sur la photo ; on se met en valeur d'une manière complètement factice et construite.

***Ce phénomène de comparaison avec les pairs est propre à l'avènement des nouvelles technologies selon vous ? Ne dit-on pas que « l'herbe est toujours plus verte chez le voisin »...***

Tout à fait. L'ennui, aujourd'hui, c'est que la belle herbe verte de nos voisins est mise 24 h/24 devant nos yeux... L'être humain a une tendance naturelle à se dévaloriser et à survaloriser les autres, que les réseaux sociaux accentuent, poussent à leur comble. Regardez par exemple sur Facebook, où on a en moyenne trois-cent-cinquante « amis » : il y aura toujours bien quelqu'un, à un moment de la journée, qui postera quelque chose de formidable sous vos yeux... vous êtes donc ramené à votre médiocrité en permanence. Les technologies ont accentué de nombreux phénomènes qui existaient déjà : avant, le concierge du village derrière son rideau surveillait la rue et les allées et venues de tout le monde. Aujourd'hui des entreprises privées nous surveillent, mais ces entreprises ne s'arrêtent jamais (alors que la concierge dormait et mangeait...) et ont une vision globalisée des individus et non juste des habitants du village. La principale différence aujourd'hui, c'est le déséquilibre engendré par ce genre de phénomène : avant, vous pouviez quitter le village et mener une nouvelle vie, mais aujourd'hui, où que vous soyez, vous êtes suivi, surveillé, tracé. Le déséquilibre va trop loin !

***Le rééquilibrage doit-il venir de la part des citoyens, d'une prise de conscience massive des individus, ou plutôt de directives de la part du droit, selon vous ?***

Il ne faut pas attendre un mouvement spontané ou une demande de la part des citoyens, tout comme on n'attend pas que l'enfant ait fait toutes les bêtises possibles pour le gronder ou l'éduquer. Oui, c'est une approche paternaliste, mais est-ce vraiment condamnable ? Je pense que le législateur doit décider sans attendre les manifestations citoyennes, pour garantir une sphère privée de droit dans un État. Il est temps pour le législateur de défendre la vie privée, parce que, sinon, les gens continueront à dire « mais où est le problème ? » ; ce n'est qu'en expérimentant un problème parce qu'une information à leur propos (vraie ou non) leur porte préjudice, que les individus

comprendront l'importance de la vie privée. On ne connaît la vraie valeur de la vie privée que le jour où on la perd. Aujourd'hui, je revendique donc le pouvoir de maîtriser les informations qui circulent sur nous, grâce à des législations qui protègent nos droits, nos libertés et nos choix, au nom de la liberté d'expression. Je refuse de laisser la technique amenuiser nos libertés, faire les choix à notre place. Le but de la protection de la vie privée est de permettre aux individus de décider pour eux-mêmes. La vie privée est une valeur individuelle, au bénéfice de l'individu, qui doit être protégée par la collectivité.

***Les notions de maîtrise et de contrôle sont au cœur de votre discours...***

Oui, clairement. Ce qui est intéressant, c'est que la Cour constitutionnelle allemande avait déjà tout compris en 1983, en revendiquant le *droit à l'autodétermination informationnelle*. À l'époque, internet n'existait même pas, mais la Cour disait déjà qu'en empêchant les individus de maîtriser les données à leur sujet, ceux-ci finiraient par se brider eux-mêmes de peur de perdre la jouissance de leurs droits. Par exemple, la perte du droit d'association pourrait se traduire par la peur de ne pas pouvoir visiter la Chine en rejoignant un groupe pro-Tibet. Ainsi, en décidant de ne pas rejoindre ce groupe, vous brimez l'envie de liberté d'association, alors qu'elle est défendue par les droits de l'homme. Le manque de maîtrise sur ce qui peut/va être fait de nos données personnelles entraînerait un lissage des comportements, un *conformisme anticipatif*. Un tel lissage est très grave, il entraîne non seulement la perte des marges mais surtout la perte de l'exercice de nos libertés fondamentales, et une société sans individu libre, c'est une société totalitaire. Il est donc aujourd'hui primordial de maîtriser nos informations : entre les mains de qui sont-elles ? Quel sort réserve-t-on à mes données ? Qui sait quoi sur moi ? Alors, l'individu pourra décider et choisir de ses actions en toute connaissance de cause, il pourra s'opposer, revendiquer ses droits. La maîtrise est vraiment l'enjeu de la vie privée aujourd'hui.